

**Commune d'Evolène****Enquête publique**

L'Administration communale d'Evolène soumet à l'enquête publique la demande en autorisation de construire déposée par:

- Requérante et propriétaire: Eva Beytrison, à Evolène
Auteur des plans: Axel Beytrison, aux Haudères
Situation: zone du centre des villages, parcelle n° 14772, folio n° 85MC, aux coordonnées 602'261/109'638, à La Vilette.
Objet: construction d'un local à pellets annexé au bâtiment existant et aménagement de deux entrées.

Les plans peuvent être consultés au bureau communal durant les heures d'ouverture, où les oppositions éventuelles doivent parvenir par écrit, en courrier recommandé, dans les trente jours dès la présente publication.

Evolène, le 27 juillet 2018
L'Administration communale

**Enquête publique**

L'Administration communale de Fully soumet à l'enquête publique les demandes présentées par:

- Requérant: Granges Edmond, ch. du Courtillet 6, 1275 Chéserex
Propriétaire: PPE n° 52852 à n° 52869
Situation: parcelle n° 5551, folio 13, L'Insarce, rte de Martigny, 1926 Fully, située en zone moyenne densité.
Coordonnées: 574'895/109'310
Auteur des plans: CPJ Architecture SA, Caron Pierre-Joe, rue de l'Eglise 27, 1926 Fully
Objet: création d'ouvertures en toiture et mezzanine (modification des plans autorisés le 25.04.2017).
- Requérants: Dorsaz Valentine et Lugon Yvan, rte du Chavalard 90, 1926 Fully
Propriétaire: Dorsaz Valentine
Situation: parcelle n° 3493, folio 25, Marais-Roulet, rue de Prévent, 1926 Fully, située en zone faible densité.
Coordonnées: 575'955/110'085
Auteur des plans: CPJ Architecture SA, Caron Pierre-Joe, rue de l'Eglise 27, 1926 Fully
Objet: construction d'une habitation individuelle.
- Requérant et propriétaire: Colaço Frédéric, rue des Peupliers 21, 1920 Martigny
Situation: parcelle n° 3492, folio 10, Le Londzet, ch. des Ruches, 1926 Fully, située en zone faible densité.
Coordonnées: 573'495/108'790
Auteur des plans: Gbirrer Sàrl, Birrer Gérard, case postale 188, 1907 Saxon
Objet: modification du niveau d'implantation du bâtiment (mise en conformité), d'ouvertures en façade et construction d'un escalier (modification des plans autorisés le 19.09.2017).
- Requérant et propriétaire: Immo-Sic SA, c/o Cematech Sàrl, ch. du Milieu 10, 1920 Martigny
Situation: parcelle n° 5326, folio 38, L'Etray, ch. de l'Industrie, 1926 Fully, située en zone artisanat.
Coordonnées: 575'920/109'080
Auteur des plans: L'Immaj SA architecture, rue de l'Ancienne-Pointe 16, 1920 Martigny
Objet: changement d'affectation d'un dépôt en salle de danse et installation de deux

containers (mise en conformité).

- Requérants et propriétaires: Maret Michel et Nathalie, ch. des Huppes 2, 1926 Fully
Situation: parcelle n° 8319, folio 42, Marais-Roulet, ch. des Huppes, 1926 Fully, située en zone faible densité.
Coordonnées: 576'025/110'155
Objet: construction d'un cabanon de jardin.
- Requérant et propriétaire: Bruchez Benoît, ch. de la Maraîche 18, 1926 Fully
Situation: parcelle n° 7977, folio 49, Les Marais-Champagne, ch. de la Maraîche, 1926 Fully, située en zone faible densité.
Coordonnées: 577'225/110'990
Objet: création d'ouvertures en toiture.
- Requérant et propriétaire: Pereira De Oliveira Luis Manuel, rte de Mazembre 77C, 1926 Fully
Situation: parcelles nos 1145-1146, folio 5, Mazembre, rte de Mazembre, 1926 Fully, située en zone hameau.
Coordonnées: 576'835/111'220
Objet: construction d'un escalier en dérogation à l'art. 5 de l'OC (longueur de saillie), création d'ouvertures en toiture avec modification des façades.
- Requérant et propriétaire: Sayard Francis, ch. de Longet 74, 1926 Fully
Situation: parcelle n° 2497, folio 4, Branson, ch. de Longet, 1926 Fully, située en zone faible densité.
Coordonnées: 573'260/108'705
Auteur des plans: Nichini Architecture, Nichini Marc, rte de la Courtaz 43, 1991 Arvillard/Salins
Objet: construction d'un pavillon de jardin et installation de capteurs solaires contre murs de soutènement.

Les demandes et les plans sont déposés au bureau du Service technique où ils peuvent être consultés tous les jours de 8 h à 11 h 30. Les observations et oppositions éventuelles sont à formuler, cas échéant, dans les trente jours qui suivent la présente publication auprès de l'Administration communale.

Fully, le 27 juillet 2018
L'Administration communale

**Commune de Grône****Délivrance d'une autorisation d'exploiter**

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Grône porte à la connaissance du public que M. Zaim Fejzuli, chemin des Abeilles 3, 3976 Noës, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements: parcelle No 2912, rue Centrale 141, à Grône
Propriétaire: Marcel-André Bruttin SA, à Grône
Enseigne: Café La Terrasse
Prestations: boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter
Heures d'ouverture et de fermeture: lundi au jeudi 7 h 30 à 21 h, vendredi et samedi 7 h 30 à 22 h. Fermeture le dimanche.
Date de la prise d'activité: 1er septembre 2018.

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser, par écrit, au Conseil communal de Grône, case postale 54, 3979 Grône, dans les trente jours dès la présente publication.

Grône, le 27 juillet 2018
L'Administration communale

**Commune d'Héréence****Enquête publique**

L'Administration communale d'Héréence soumet à l'enquête publique la demande suivante:

- M. Alexandre Chapuis, pour la rénovation et la transformation d'un bâtiment d'habitation (maison individuelle), parcelle n° 1325, plan n° 7, coordonnées: 2'596'670 / 1'112'408, propriété de M. et Mme Alexandre et Fanny Chapuis, au lieu dit La Cerise en zone des villages anciens.

Les plans peuvent être consultés au bureau communal durant les heures d'ouverture. Les observations éventuelles à l'encontre de cette demande sont à formuler, par écrit, en courrier recommandé, en deux exemplaires, dans les trente jours, auprès de l'Administration communale.

Héréence, le 27 juillet 2018
L'Administration communale

**Commune d'Icogne****Enquête publique**

Le Conseil communal rend notoire qu'il a décidé, en séance du 24 juillet 2018, de déclarer, au sens des dispositions des articles 19 LcAT et 27 LAT, des zones réservées sur toutes les zones à bâtir d'habitation de la commune d'Icogne à l'exception de la zone vieux village, selon plans déposés à la commune.

Le but poursuivi est de garantir, à l'intérieur de ces zones réservées, que rien ne soit entrepris qui puisse entraver l'établissement du plan d'affectation des zones. En effet, il s'agit d'assurer une utilisation rationnelle et judicieuse du territoire et de réaliser les objectifs communaux d'aménagement du territoire.

A l'intérieur de ces zones, rien ne doit être entrepris qui puisse entraver l'établissement du plan d'affectation.

Les zones réservées entrent en force dès la publication dans le Bulletin officiel de la décision du Conseil communal les instituant. Les zones réservées sont prévues pour une durée de deux ans.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier au bureau communal (du lundi au vendredi de 14 h à 16 h 30). Les remarques et oppositions éventuelles sur la nécessité de la zone réservée, sur sa durée et sur l'opportunité du but poursuivi, doivent être adressées par écrit, sous pli recommandé, à l'Administration communale dans les trente jours dès la présente publication.

Icogne, le 27 juillet 2018
L'Administration communale

**Commune d'Icogne****Enquête publique**

L'Administration communale d'Icogne soumet à l'enquête publique la demande d'autorisation de construire suivante déposée par:

- Requérant: M. Jean-Luc Bagnoud, ch. du Dailly 14, 1978 Lens
Auteur des plans: M. Jean-Luc Bagnoud, ch. du Dailly 14, 1978 Lens
Nature du projet: agrandissement souterrain du chalet existant
Situation: Icogne, parcelle No 96, plan No 1, au lieu dit: Les Essampilles
Propriété de: Mmes Lunati Marie-José et Cuenoud née Käch Monique